



PRÉFET DE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Mamoudzou, le 23 AVR. 2024

Direction des Relations avec les
Collectivités Locales et du Foncier
Public

Service des finances locales et de
l'environnement

Bureau de l'Environnement

Objet : Avis au public

Le Préfet de Mayotte informe la population de la mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet de réalisation du ponton de l'îlot de M'tsamboro :

du lundi 6 mai au jeudi 23 mai inclus.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte (DEALM), auprès de Monsieur Said ASSANI-said.assani@developpement-durable.gouv.fr et Monsieur Jean-François LEROUX (jean-francois.le-roux@developpement-durable.gouv.fr) – ou à la Mairie de M'tsamboro auprès de Monsieur Suldine ABDALLAH (suldine.abdallah@mairie-mtsamboro.fr)

Le dossier de mise à disposition du public sera consultable sur le site internet de la DEALM à l'adresse suivante : <https://www.mayotte.developpement-durable.gouv.fr/>

Le dossier, ainsi qu'un registre seront déposés à la mairie de M'tsamboro pendant cette période afin que chacun puisse en prendre connaissance et apporter des observations sur place ou par voie électronique (courriel : pref976-mise-a-disposition@mayotte.gouv.fr) **jusqu'au jeudi 23 mai inclus.**

Ces documents seront consultables aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de M'Tsamboro (ci-après) :

Du Lundi au Jeudi : de 07h00 à 12h00 de 13h00 à 15h30

Le Vendredi : de 07h00 à 11h00

Le Préfet,
délégué du Gouvernement
**Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, secrétaire général adjoint**

Cédric KARI-HERKNER

Préfecture de Mayotte - BP 676 – 97600 Mamoudzou
Standard : 02 69 63 50 00 - www.mayotte.gouv.fr